

REGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue au Gîte du Moutier des Fées !

Vous avez choisi de séjourner dans un **gîte de groupe fonctionnant en gestion libre**, agréé Jeunesse & Sport , Education Nationale et Gîtes de France.

Mode de fonctionnement du gîte :

Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions, quelques formalités et consignes vous seront imposées :

- Contrat de location :

Il vous sera remis dès votre arrivée ainsi que les clés du bâtiment.

- Caution :

Une caution d'un montant de **500,00€** vous sera demandée dès votre arrivée et vous sera restituée le lendemain de votre départ, par courrier

- Etat des lieux :

Un état des lieux sera fait à votre arrivée et avant votre départ
Toute détérioration, vol, perte vous sera facturé.

- Consignes de sécurité :

Toute personne séjournant au gîte aura pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans le bâtiment.

Il est rappelé qu'**il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment**

- Consignes de nettoyage :

Conformément aux normes sanitaires (Service vétérinaires, Jeunesse et Sport), un plan de nettoyage des locaux est affiché en cuisine et devra être respecté.

Le bâtiment vous a été confié propre, il doit être rendu dans le même état.

- Cohabitation :

Dans le cas où plusieurs groupes séjournent durant la même période au niveau du gîte, chaque groupe est responsable de la partie des locaux qu'il utilise.

Dans le respect de chacun (e), le bruit n'est plus admis après 23 Hrs.

- Téléphone :

En cas de problèmes, une liste de numéros urgents est apposée près du téléphone.

** Les animaux ne sont pas admis dans le bâtiment.*

Bon séjour à toutes et à tous !